

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.02.11
Séance du 08 Avril 2025**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
 - en exercice : 15 01 Avril 2025
 - présents : 13
 - excusées : 2

L'an deux mil vingt cinq le huit avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Jocelyne MONTET, Coralie RAVEL

Éric GROS a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**Approbation du compte financier unique (CFU) 2024
Budget PRINCIPAL n° 05800**

Le compte financier unique se substituer et ce, depuis 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le C.F.U vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le C.F.U vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2024 du budget principal a été arrêté à la somme de 1 397 795,85 € en recettes et de 1 418 894,41 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en Investissement.

Le résultat de clôture du budget principal au 31 décembre 2024 se présente donc ainsi qu'il suit :

- o Un solde positif de 178 321,16 € en section de fonctionnement,
- o Un solde négatif de 90 010,06 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2023,

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 88 311,10 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2023 et les reports de 2024 sur 2025.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2024 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Provision budgétaire totale	A	621 411,34	937 339,00	1 558 810,34	
	Recettes réalisées (1)	B	389 122,44	1 008 673,41	1 397 795,85	
	Restes à réaliser	C	20 000,00	0,00	20 000,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	778 000,00	967 000,00	1 745 000,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	558 881,16	860 013,25	1 418 894,41	
	Restes à réaliser	F	96 780,00	0,00	96 780,00	
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-169 758,72	148 660,16	-21 098,56
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	156 528,66	29 661,00	186 189,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	-13 230,06	178 321,16	165 091,10
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (1)	I = C - F	76 780,00	0,00	-76 780,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	90 010,06	178 321,16	88 311,10

AR Prefecture

043-214300584-20250408-DEL_2025_02_11-DE
Reçu le 09/04/2025

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- La situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- Et les résultats de celui-ci.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2023 présente les principales masses suivantes :

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	6 265,04
Subventions d'investissement versées	103,66	Neutralisations et régularisations	-195,18
Autres immobilisations incorporelles	11,17	Réserves	5 185,58
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	29,66
Terrains	1 338,67	Résultat de l'exercice	148,66
Constructions	4 175,89	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	4 523,61	TOTAL FONDS PROPRES (0)	11 433,77
Réseaux divers	207,13	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	359,12	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	344,11	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	404,79	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	501,32
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	348,46	Dettes financières et autres emprunts	48,68
Immobilisations financières (nettes)	2,06	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	550,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	11 818,68	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19,97
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	96,04
Créances	23,74	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	116,01
Trésorerie	257,37	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	281,11	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	666,01
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,00
Ecart de conversion actif (IV)	0,00	Ecart de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	12 099,79	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	12 099,79

A l'issue de cet exposé, Madame le Maire s'est retirée, elle ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Eric Petit, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents :

-Approuve le compte financier unique 2024 du budget principal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 9 avril 2025 et publication le 9 avril 2025.

Le Maire Adjoint,



Eric Petit

AR Prefecture

043-214300584-20250408-DEL_2025_02_11-DE
Reçu le 09/04/2025